

Initiatives ministérielles

emploi elle ait bien dit à la personne qui la harcelait qu'elle n'aimait pas sa façon d'agir et qu'elle en ait parlé à son superviseur, bref à condition qu'elle se soit soumise à toutes ces petites formalités bureaucratiques.

Je connais des femmes qui sont passées par là. Le ministre et les autres ministériels de l'autre côté auront beau les assurer qu'elles ne sont pas réellement visées, cela ne va pas les aider, car en fait elles le sont.

Je vais vous dire ce qui arrive. Je connais des centaines de femmes qui doivent faire vivre leur famille souvent seules, en ayant souvent recours à l'assistance sociale à la suite d'un divorce ou d'une séparation et qui commencent d'elles-mêmes à se sortir de cette situation en passant par une période de rééducation, de recyclage, leur permettant de revenir sur le marché du travail, mais c'est de confiance qu'elles manquent le plus. Il leur faut un certain temps pour réintégrer le marché du travail et se sentir en confiance.

Elles travaillent souvent pour de petites entreprises où les employés ne sont pas syndiqués, où il n'existe aucun système pour leur faire savoir qu'elles n'ont pas à tolérer le harcèlement dont elles sont victimes.

Eh bien, lorsqu'une personne qui n'a pas travaillé pendant dix ans, qui a perdu une bonne partie de sa confiance, décroche un emploi, elle n'ose pas s'élever contre le harcèlement dont elle fait l'objet de la part de son patron. C'est tout simplement impossible. Elle va se sentir humiliée et diminuée, elle va quitter son travail et elle n'aura pas droit alors à des prestations d'assurance-chômage.

La plupart des femmes qui se retrouvent dans cette situation n'ont pas lu la Loi canadienne sur les droits de la personne. Elles ignorent tout des règles qu'elles doivent suivre jusqu'à ce qu'il soit trop tard. D'autres personnes qui travaillent dans des conditions menaçant leur santé ou leur sécurité, qui sont forcées parfois de manipuler des produits chimiques dangereux, ne vont pas nécessairement connaître les étapes bureaucratiques qu'elles doivent suivre pour satisfaire les exigences du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et elles n'auront, en fait, d'autre choix que de quitter leur emploi.

Elles vont donc démissionner comme cela s'impose, car aucun travailleur au Canada ne devrait avoir à travailler dans des conditions menaçant sa santé ou sa sécurité.

Voilà ce qu'il y a de répréhensible dans ce projet de loi: il ne reconnaît pas l'assurance-chômage comme étant un régime auquel les gens cotisent tant qu'ils occupent un emploi et dont ils peuvent retirer des prestations quand ils en ont besoin.

Il fait valoir une attitude dont le message est le suivant: «Il faut punir ceux qui refusent de travailler dans n'importe quelles conditions, pour n'importe quel salaire ou pour n'importe quel employeur.»

Mon collègue a parlé d'une brochure rédigée par des employés d'Emploi et Immigration Canada, c'est-à-dire par ceux qui sont en première ligne et qui ont affaire à des gens désespérés qui ont perdu leur emploi et qui n'ont pas d'argent pour nourrir leurs enfants et pour payer le loyer, et qui font soudain face à un tas de règles et de règlements qui disent: «Vous ne recevrez pas d'argent avant de nombreuses semaines et nous nous moquons bien de la façon dont vous vous débrouillerez d'ici là.»

Ces gens qui, dans leur travail de tous les jours, entendent les histoires de femmes qui sont sans emploi, qui ne peuvent obtenir de formation et qui se font dire, par notre propre gouvernement qu'il faut avoir au moins une douzième année pour prétendre décrocher même l'emploi le moins spécialisé dans les services de l'État, ces gens-là se font dire qu'ils ne peuvent même pas distribuer ce document qui donne des conseils utiles aux clients.

Une autre partie du projet, dont il a moins été question dans les débats, est dans le même esprit. Elle dit à tous les fonctionnaires, qu'ils gagnent 18 000 \$ ou 160 000 \$, qu'ils n'auront pas d'augmentation cette année.

Nous n'allons pas régler les problèmes du Canada en nous attaquant à un groupe particulier de Canadiens. Nous allons les résoudre en travaillant tous ensemble, et cela veut dire qu'il faut consulter nos fonctionnaires et leur demander leurs idées sur la manière dont nous pouvons rendre les services de l'État plus efficaces et mieux servir nos clients.

• (1555)

Que fait le gouvernement? Il désigne des coupables. L'ensemble de la fonction publique fédérale représente 5,6 p. 100 du budget national, et c'est en s'en prenant à elle qu'il prétend résoudre tous les problèmes économiques de notre pays. Il ne laisse pas les fonctionnaires aider leurs clients. Ce type d'attitude, qui consiste à s'occuper de ceux qui se tirent bien d'affaire et à s'attaquer à ceux qui en arrachent, ne nous aidera aucunement à résoudre les problèmes du Canada. C'est de ce type d'attitude que le projet de loi témoigne, et c'est pourquoi je m'y oppose, comme le font aussi mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, un des aspects les plus importants de la question dont nous sommes saisis, c'est de savoir si quelqu'un qui est privé de ses prestations d'assurance-chômage aura une audition équitable.